



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 août 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

#### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse

Soixante-dixième session

Genève, 21-23 octobre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session

Additif

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690 et Amend.1 et 2) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/40 et Add.1.

### 2. Élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux

Le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) souhaitera peut-être reprendre l'examen de cette question et attendre que de nouvelles propositions soient formulées et que des auteurs se présentent pour élaborer un RTM sur des sujets qui s'y prêtent.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/69, par. 4.

### **3. Règlement n° 37 (Lampes à incandescence)**

Le GRE souhaitera sans doute examiner, le cas échéant, les propositions visant à ajouter de nouvelles catégories de sources lumineuses à incandescence à deux filaments de couleur jaune-auto.

### **4. Règlement n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)**

#### **a) Proposition d'amendements aux séries 04, 05 et 06 d'amendements**

Le GRE souhaitera peut-être examiner, le cas échéant, de nouvelles propositions d'amendements aux séries 04, 05 et 06 d'amendements.

#### **b) Proposition d'amendements à la série 06 d'amendements**

Le GRE souhaitera peut-être examiner une proposition présentée par l'expert du Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB) visant à rendre plus claires les définitions et prescriptions associées à l'installation de «feux simples», de «feux marqués "D"» et de «feux interdépendants».

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/50.

Le GRE souhaitera peut-être examiner une proposition présentée par l'expert du GTB visant à modifier les critères d'activation du mode de la classe E du faisceau de croisement d'un système d'éclairage avant actif (AFS).

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/51.

Le GRE souhaitera peut-être reprendre le débat sur le maintien de l'orientation initiale du projecteur et examiner aussi une proposition révisée présentée par l'expert de la Pologne sur l'orientation initiale des feux de croisement.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2011/99 et Corr.1.

Le GRE souhaitera peut-être examiner une proposition révisée présentée par l'expert des Pays-Bas sur les prescriptions relatives aux témoins.

*Document:* (ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/2).

Le GRE souhaitera peut-être examiner une nouvelle proposition présentée par l'expert de la Pologne sur l'orientation initiale des feux de croisement, visant à supprimer la limite du flux lumineux artificiel de 2 000 lm établie comme critère pour l'application de l'obligation de réglage automatique des modules DEL.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/57.

#### **c) Autres amendements au Règlement n° 48**

Le GRE souhaitera peut-être poursuivre l'examen d'autres amendements au Règlement no 48, en s'appuyant, le cas échéant, sur de nouvelles propositions.

#### **d) Signature visuelle du véhicule**

Le GRE souhaitera peut-être réexaminer la proposition présentée par l'expert de l'Allemagne visant à supprimer l'exemption applicable aux véhicules des catégories M<sub>1</sub> et N<sub>1</sub> relative à l'écartement entre les feux de position.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/39.

## 5. Amendements collectifs

### a) Simplification des marques d'homologation

Le GRE souhaitera peut-être être informé de l'avancement des travaux du groupe informel chargé de la mise au point d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA), dans le cadre de l'Accord de 1958.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/69, par. 17.

### b) Phénomènes de lumière parasite et de dégradation des couleurs dans les dispositifs de signalisation et de marquage

Le GRE souhaitera peut-être reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour en s'appuyant, le cas échéant, sur une proposition concrète.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/69, par. 18.

### c) Règlements n<sup>os</sup> 53 et 74

Le GRE a décidé d'examiner une proposition présentée par l'expert de l'Italie visant à supprimer tous les renvois obsolètes dans les Règlements n<sup>o</sup> 53 et 74 pour éviter les confusions et les risques d'application incorrecte des prescriptions contenant ces renvois.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/43.

Le GRE pourra décider d'examiner une nouvelle proposition présentée par l'expert de l'Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA) visant à introduire dans le Règlement n<sup>o</sup> 74 une disposition sur l'usage facultatif des feux de détresse pour les véhicules de la catégorie L<sub>1</sub> comme celle qui existe déjà dans le Règlement n<sup>o</sup> 53 pour les véhicules de la catégorie L<sub>3</sub>.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/56.

### d) Règlements n<sup>os</sup> 48 et 112

Le GRE a décidé de reprendre l'examen d'une proposition actualisée de l'expert de l'Allemagne visant à éviter la variation délibérée (en tension) du faisceau de croisement en utilisant des sources de lumière halogènes.

*Documents:* (ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/18),  
ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/62.

### e) Règlements n<sup>os</sup> 3, 4, 6, 7, 19, 23, 38, 50, [69], [70], 77, 82, 87, 89, 91, [104], 112, 113, 119 et 123

Le GRE a décidé de reprendre l'examen, en se fondant sur une proposition actualisée présentée par l'expert de l'Italie, de l'obligation de respecter les prescriptions d'installation des dispositifs qui avaient obtenu l'homologation de type conformément aux règlements relatifs aux composants.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/55.

Le GRE pourra décider d'examiner une proposition présentée par le GTB pour rendre plus claire la définition du «type» eu égard au constructeur et à la marque de fabrique ou de commerce.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/45.

**f) Règlements n<sup>os</sup> 6 et 48**

Le GRE souhaitera peut-être examiner une proposition de l'expert du GTB visant à introduire dans le Règlement n<sup>o</sup> 6 des dispositions relatives aux «feux interdépendants».

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/47.

Le GRE a décidé d'examiner deux propositions révisées présentées par les experts de l'Allemagne et de la France concernant la variation de l'indicateur de direction. Une démonstration doit être faite par l'expert de l'Allemagne dans la salle de réunion, le matin du mercredi 23 octobre 2013.

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/60,  
ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/61.

**6. Projet de document de référence transversal sur les dispositifs de signalisation lumineuse**

Le GRE souhaitera sans doute être informé de l'avancement des travaux du Groupe spécial d'intérêt et pourra examiner un éventuel projet de proposition de création d'un groupe de travail informel.

*Document:* Document informel GRE-69-14.

**7. Règlement n<sup>o</sup> 7 (Feux de position, feux-stop et feux d'encombrement)**

Le GRE a décidé de reprendre le débat sur les prescriptions relatives aux caractéristiques photométriques des feux de position avant mutuellement incorporés avec des feux de brouillard avant et des feux de position arrière mutuellement incorporés avec des feux de brouillard arrière en s'appuyant sur des propositions présentées par les experts de la Chine et du GTB.

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/42,  
ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/48.

**8. Règlement n<sup>o</sup> 112 (Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique)**

Le GRE a décidé de réexaminer une proposition présentée par l'expert de l'Allemagne visant à fixer des limites pour les valeurs minimales et maximales des tensions.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/44.

En attendant les conclusions de la Society of Automotive Engineers International (SAE International), le GRE a décidé de continuer à examiner une proposition présentée par l'expert de la Chine pour améliorer les dispositions de l'essai de résistance des glaces et des matériaux des glaces de feux d'automobiles aux agents atmosphériques.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2011/35.

## **9. Règlement n° 10 (Compatibilité électromagnétique)**

Le GRE a décidé de réexaminer une proposition, adoptée à sa session d'avril 2013, que l'expert de l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) avait présentée pour apporter plusieurs corrections à la plus récente série d'amendements au Règlement n° 10.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/41.

## **10. Règlement n° 27 (Triangles de présignalisation)**

Le GRE a décidé d'examiner une proposition révisée visant à actualiser les prescriptions du Règlement n° 27 relatives aux essais.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/49.

Le GRE pourra examiner une proposition présentée par l'expert de l'Allemagne visant à modifier les dispositions relatives à la conformité de la production.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/58.

## **11. Règlement n° 65 (Feux spéciaux d'avertissement)**

Le GRE a décidé de continuer à examiner une proposition visant à rendre plus claires les prescriptions applicables aux feux spéciaux d'avertissement tout en permettant l'harmonisation de celles-ci avec les dispositions de la Society of Automotive Engineers (SAE International) relatives aux feux de signalisation d'urgence.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/52.

Le GRE pourra examiner une proposition présentée par l'expert de l'Allemagne pour modifier les dispositions relatives à la conformité de la production.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/59.

## **12. Règlement n° 86 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles)**

Le GRE souhaitera sans doute être informé de l'avancement des travaux du groupe de travail informel de l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les tracteurs agricoles (AVLI) et pourra examiner une proposition de mandat.

*Document:* Document informel GRE-70-01.

## **13. Visibilité des motocycles**

Le GRE souhaitera peut-être poursuivre l'examen de cette question en s'appuyant, le cas échéant, sur une nouvelle proposition.

## 14. Questions diverses

### a) Amendements à la Convention sur la circulation routière (Vienne, 1968)

Le GRE sera informé des conclusions du débat que le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a tenu à sa session de septembre 2013.

### b) Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020

Le GRE sera invité à présenter et examiner les faits nouveaux survenus aux niveaux national et international en ce qui concerne les activités touchant la sécurité routière ainsi que l'éclairage et la signalisation lumineuse.

### c) Établissement d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA)

Le GRE peut compter sur la présentation d'un rapport oral et la communication d'un avis par son représentant auprès du groupe informel IWVTA.

Le GRE a décidé de réexaminer en détail le document WP.29-156-21-Rev.1 et tout particulièrement en ce qui concerne les tâches spécifiques qui lui sont confiées et qui sont décrites dans le document GRE-69-15/Rev.1.

*Documents:* Documents informels WP.29-156-21 et GRE-69-15/Rev1.

### d) Autres questions

Le GRE pourra décider d'examiner de nouvelles propositions, présentées par l'expert du GTB, visant à supprimer les prescriptions relatives à la forme des dispositifs catadioptriques dans le Règlement n° 3, à apporter des modifications permettant d'améliorer la précision des procédures d'essai pour vérifier la stabilité des caractéristiques photométriques dans le Règlement n° 112, ainsi qu'à actualiser les prescriptions relatives aux essais photométriques en ce qui concerne l'homologation de type des feux de route d'un système d'éclairage avant actif (AFS) conformément au Règlement n° 123.

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/46,  
ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/53,  
ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/54.

Le GRE pourra décider d'examiner une nouvelle proposition présentée par l'expert de l'Allemagne pour rendre plus claires les dispositions du Règlement n° 123.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/63.

Le GRE pourra décider d'examiner de nouvelles propositions présentées par l'expert de l'Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA) visant à introduire de nouveaux dispositifs de la classe 5 constitués uniquement de plaques rétro réfléchissantes du type à chevrons destinés à des tout-terrains de loisir ou à des remorques (Règlement n° 70) ainsi que des nouveaux matériaux de marquage de la classe F du type à chevrons (Règlement n° 104).

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/64,  
ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/65.

Le GRE pourra décider d'examiner une nouvelle proposition présentée par la France pour rendre plus claires les dispositions transitoires relatives à l'homologation des feux de brouillard de la classe B. En outre, le GRE pourra décider d'examiner un additif au document ECE/TRANS/WP.29/2013/75, proposant des éclaircissements supplémentaires sur le Règlement n° 69.

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/66;  
ECE/TRANS/WP.29/2013/75/Add.1.

## **15. Orientations futures des activités du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse**

### **a) Tâches futures du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse**

Donnant suite à la décision que le Forum mondial a prise à sa session de novembre 2012 d'approuver les principes définis par le GTB (ECE/TRANS/WP.29/2012/119), le GRE reprendra l'examen de la question, œuvrera pour que les Règlements ONU soient axés sur l'efficacité et établira une feuille de route.

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/2012/119.

### **b) État d'avancement des travaux des équipes spéciales relevant du Groupe de travail «Bruxelles 1952»**

Le GRE souhaitera peut-être être informé du futur programme de travail des équipes spéciales du GTB.

## **16. Élection du Bureau**

Le GRE souhaitera sans doute commencer sa session en élisant les membres de son Bureau pour l'année 2014.

---